

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 6 JANVIER 2025

Date de la convocation : 23 décembre 2024

Membres présents : M. RUCH Jean-Jacques, M. GRIMM Claude, Mme PIECKO Suzy, Mme BALTZER Martine, Mme HOFFMANN Anne-Marie, Mme JUNG Alexia, M. JUNG Guillaume, M. HAESSLER Robert, Mme KRACK Agnès, M LITT Thomas, Mme ROCHELET Vanessa, M. RUCH Jean, M. SCHILIS Laurent, M. SCHREINER Christian, M. WAGNER Christian.

Membre excusé :

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal nomme Laurent SCHILIS secrétaire de séance.

2. SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE : VERSEMENT D'UN SECOURS D'URGENCE (DELIBERATION N°01/2025)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'HURTIGHEIM tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de HURTIGHEIM de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 € (cinq cent euros)
- à la Fondation de France - Solidarité Mayotte - 40 avenue Hoche - 75008 PARIS

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce soutien de 500 € à la population de Mayotte, et décide d'habiliter le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Clôture de la séance à 20h35.